## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres de la Commission consultative des Organisations de Jeunesse

A.Gt 01-12-2009

M.B. 08-02-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, l'article 38;

Considérant que l'article 37 du décret précité prévoit la création d'une Commission consultative des Organisations de Jeunesse et qu'il convient de procéder à la nomination des membres de celle-ci;

Considérant les propositions des fédérations d'organisations de

Considérant les propositions de l'ensemble des organisations de jeunesse non membres d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée;

Considérant que les membres proposés remplissent les conditions de nomination inscrites à l'article 38, §§ 1<sup>er</sup> à 6, du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse;

Arrête:

**Article 1**<sup>er</sup>. - Sont nommés membres de la Commission consultative des Organisations de Jeunesse :

1° En qualité de représentants d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée ou de membres répartis entre ces fédérations au prorata du nombre d'organisations de jeunesse agréées qu'elles affilient respectivement :

### Pour la Confédération des Organisations de Jeunesse :

# EFFECTIFS SUPPLEANTS

M. CARLY Geoffroy Mme DEMOULIN Stéphanie Chaussée de Nivelles 241 Rue du Baty Almay 3 1471 LOUPOIGNE 4550 Villers le Temple

M. FAUVILLE Bernard Mme SOKAL Anne Rue Renée Prinz 57 Rue Elise 126 5100 JAMBES 1050 BRUXELLES

Mme GHOUL Yamina M. DE DECKER Benoît
Avenue Reine Astrid 20 Avenue des 7 Bonniers 35
1440 BRAINE LE CHATEAU 1180 BRUXELLES

M. CHEB Patrick

Avenue Schaller 1

Rue Renkin 48

1160 BRUXELLES

Mme UMAY Semra

Rue Renkin 48

4031 ANGLEUR

Mme HEBRANT Valérie M. BOGAERTS Christian

Court Dogné 2 Rue du Pinson 19 4140 SPRIMONT 1170 BRUXELLES

Mme CORONGIU Antoinette M. DETEMMERMAN Daniel

Rue Champ de Tignée 82 Rue de l'Harmonie 26 4630 SOUMAGNE 1000 BRUXELLES

### Pour le Conseil de la Jeunesse Catholique :

EFFECTIFS SUPPLEANTS

M. MANY Brice Mme ORBAN Anne-Claire

Rue de la Charité 43 Rue Muzet 12 1210 BRUXELLES 5000 NAMUR

M. JAUNIAUX Laurent Mme CONVENT Gaetane Rue de l'Hôpital 17 Rue Paul Emile Janson 35

6060 GILLY 1050 BRUXELLES

Mme GIGOUNON Hyacinthe M. CONSTANT Benoît Rue des Moucherons 3 Chaussée de Haecht 579/40

1000 BRUXELLES 1031 BRUXELLES

M. OLBREGTS Eric Mme DEBERG Solange Chaussée de Haecht 579 Rue de la Charité 43 1031 BRUXELLES 1210 BRUXELLES

#### Pour la Confédération des Organisations de Jeunesse Réformatrices :

EFFECTIFS SUPPLEANTS

Mme DELVOYE Kathleen M. SEGERS Jean-Yves

Avenue de la Toison d'Or 84-86 Avenue de la Toison d'Or 84-86

1060 BRUXELLES 1060 BRUXELLES

M. ESCOJIDO Pierre M. DESMADRYL Arnaud

Rue de Livourne 25 Avenue de la Toison d'Or 84-86

1050 BRUXELLES 1060 BRUXELLES

Avenue de la Toison d'Or 84-86 Avenue de la Toison d'Or 84-86

1060 BRUXELLES 1060 BRUXELLES

#### Pour le Réseau des Non Confédérés :

EFFECTIFS SUPPLEANTS

M. CORNELIS Matthieu M. Mahieu Cédric
Rue des Tanneurs 178 Rue des Deux Eglises 41

1000 BRUXELLES 1000 BRUXELLES

M. LEBLANC OLIVIER — Mme De LAVELEYE Séverine

Rue Saint-Ghislain 26 Rue d'Edimbourg 26 1000 BRUXELLES 1050 BRUXELLES

M. CLEDA Etienne M. GERKENS Olivier Rue Godefroid 56 Rue du Rivage 13 5000 NAMUR 1300 WAVRE

### Pour le Réseau Socialiste des Organisations de Jeunesse :

EFFECTIFS SUPPLEANTS

Mme ACHBANY Nadia M. ARTOIS Philippe

Rue Haute 88 Boulevard de l'Empereur 15

1000 BRUXELLES 1000 BRUXELLES

Mme MOREAU Céline Mme GOLIK Dorota Rue Haute 42 Rue Le Lorrain 104 1000 BRUXELLES 1080 BRUXELLES

Mme MAXENCE Coline M. CRESPO Carlos

Le Happeau 30 Boulevard de l'Empereur 15

5650 Castillon 1000 BRUXELLES

2° En qualité de membres représentant l'ensemble des organisations de jeunesse qui ne sont pas membres d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée :

EFFECTIFS SUPPLEANTS

Mme JADIN Noémie M. GHYS Arnaud

Rue de la Charité 43 Chaussée de Wemmel 188

1210 BRUXELLES 1090 BRUXELLES

Mme HOORNAERT Annick

Rue de Dublin 21 1050 BRUXELLES



Article 2. - Sans préjudice de l'article 38, § 7, al. 2, 2° à 6°, du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, le mandat des membres effectifs et suppléants a une durée de quatre ans.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er décembre 2009.

Bruxelles, le 1er décembre 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK